

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Office de Tourisme intercommunautaire du Pays du Lac d'Aiguebelette - Adoption du principe de défusion

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le vingt octobre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). CHAON. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ (Pouvoir C. TAVEL). VANBERLVIET.

Le Président :

Explique que suite aux rencontres et échanges qui se sont tenus entre les élus référents de la CCLA (André BOIS, Serge GROLLIER) et de la CCVG (Paul REGALET, Georges CAGNIN) et à l'analyse du fonctionnement des instances en charge de la politique touristique à l'échelle de la destination Pays du Lac d'Aiguebelette, il est fait les constats suivants :

- **Une structuration et une organisation touristique complexes** avec superposition de strates et d'échelles géographiques différentes, entraînant nécessairement une certaine inertie dans la définition des orientations et dans les prises de décisions :
 - une mission de développement portées par la CCLA intégrant aussi la gestion de la Taxe de séjour (0,3 + 0,2 ETP),
 - un volet tourisme d'affaire / séminaires porté par la CCLA via la création du SPIC « Maison du lac » (1 ETP),
 - un OT intercommunautaire (CCLA – CCVG), OT Pays du Lac d'Aiguebelette (OT PLA), de type associatif en charge de de la promotion de la destination « Pays du lac d'Aiguebelette » avec l'OT de Yenne,
 - une entente intercommunautaire CCLA – CCVG qui constitue une instance de concertation devant définir les principes d'une politique touristique commune (composée paritairement d'élus communautaires des deux EPCI),
 - un appui technique du SMAPS sur la définition et la mise en œuvre de certaines actions et dispositifs d'aides notamment dans le domaine des activités de pleine nature,
 - une commission « Tourisme » CCLA regroupant des élus de la CCLA et des communes de la CCLA,
 - une commission « Tourisme » au sein du SMAPS,
 - l'intégration du territoire de la CCLA dans la destination « Chartreuse » et l'adhésion de la CCLA à Chartreuse Tourisme.

- **Des dysfonctionnements avérés :**
 - Absence de fonctionnement de l'entente intercommunautaire CCLA – CCVG qui est censée constituer une instance clé dans la définition des orientations stratégiques et définir chaque année les objectifs et moyens affectés à l'OT PLA. (Cette entente a très peu fonctionné sur le mandat précédent et ne s'est jamais réunie sur ce nouveau mandat).
 - Une entente qui par ailleurs, doit suivre la stratégie à l'échelle de la destination Pays du Lac d'Aiguebelette (PLA) mais qui n'intègre pas la CC Yenne.

- Un manque de coordination entre l'OT PLA et l'OT de Yenne qui a été mis plusieurs fois en évidence au regard de difficultés pour développer et construire une politique de communication et de promotion commune et centrée sur la destination PLA.
- Un manque d'échanges entre l'OT PLA et les communautés de communes alors que la compétence Tourisme est une compétence obligatoire des EPCI.
- Un OT PLA qui a fonctionné sans direction depuis sa création avec durant cette dernière année, le départ de 4 personnes.
- Une diminution du nombre d'adhérents à l'OT PLA.

• **La volonté de la CCLA de revoir son organisation pour mieux porter les enjeux liés au tourisme en restructurant et professionnalisant l'office de tourisme :**

- Reprise par l'OT des missions de développement touristique et de la gestion du tourisme d'affaire (intégration des missions du SPIC Maison du lac dans l'OT) initialement assurée par la CCLA,
- Création d'un poste de direction,
- Modification des statuts de l'OT et le faire évoluer en EPIC.

Dit que dans ce contexte et compte-tenu :

- De la complexité de l'organisation actuelle,
- Des dysfonctionnements constatés, notamment au niveau de l'entente intercommunautaire, entraînant l'impossibilité de définir de manière concertée les axes d'une politique touristique commune,
- Des différences entre les territoires de la CCLA et de la CCVG en termes d'enjeux touristiques notamment socio-économiques,
- De l'intégration de la CCLA dans « Chartreuse Tourisme » qui va nécessairement poser des difficultés dans la mise en place de certains outils et leur articulation entre le territoire de la CCLA et celui de la CCVG,

la restructuration souhaitée de l'Office de Tourisme n'est pas envisageable en l'état et qu'il est nécessaire de retrouver deux offices de tourisme communautaires, autonomes l'un de l'autre dans leur fonctionnement.

Propose aux conseillers communautaires, après avis favorable du Bureau réuni le 6 octobre dernier, d'approuver le principe de défusion de l'Office de Tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette.

Après en avoir délibéré à 20 voix « Pour », 5 abstentions (Mme Cuccuru et MM Gros, Rouland, Rubier et Tain) et 2 voix « Contre » (Mme Allard et M. Duperchy), le Conseil Communautaire :

APPROUVE le principe de défusion de l'Office de Tourisme du Pays du lac d'Aiguebelette,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

